

# Tarification

Délibérée lors du Conseil Municipal du 8 octobre 2024

## TARIFS DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS

Zone payante du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre  
Occupation limitée à 2 semaines consécutives.  
Pas de réservation possible - 20 places en saison hivernale et 60 en saison estivale.

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRIS (TTC : TVA 0%)
1 jour	18,00 €
2 jours	33,00 €
3 jours	48,00 €
4 jours	66,00 €
5 jours	81,00 €
6 jours	96,00 €
7 jours	110,00 €
<b>Forfait post-stationnement : 110,00 €</b>	

## TARIFS DES STATIONNEMENTS DES PARKINGS EN OUVRAGES ET ENCLOS\*

Stationnement payant du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril et du 15 juin au 31 août  
Gratuité fixée à 1 heure tous les jours

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRIS (TTC : TVA 20%)			
	Parking de l'Alpe de Venosc (ouvrage)		Parking des Glaciers (enclos)	
	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ
Jusqu'à 1h	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
1h à 2h	4,00 €	0,50 €	1,50 €	0,50 €
2h à 3h	8,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €
3h à 4h	12,00 €	1,50 €	4,50 €	1,50 €
4h à 5h	16,00 €	2,00 €	6,00 €	2,00 €
5h à 6h	20,00 €	2,50 €	7,50 €	2,50 €
6h à 7h	24,00 €	3,00 €	9,00 €	3,00 €
7h à 8h	28,00 €	3,50 €	10,50 €	3,50 €
8h à 9h	32,00 €	4,00 €	12,00 €	4,00 €
9h à 10h	36,00 €	4,50 €	13,50 €	4,50 €
10h à 11h	40,00 €	5,00 €	15,00 €	5,00 €
Journée	40,00 €	6,00 €	15,00 €	6,00 €
Semaine	150,00 €	15,00 €	40,00 €	15,00 €
Abonnement saison	460,00 €	40,00 €		
Année	500,00 €			
Coût carte d'abonnement	10,00 €			

\*\* Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) déductible pour les professionnels

## Accessibilité des parkings

**Parking de la Passerelle :**  
gratuit pour les bus, règlement par horodateur sur place pour les camping-cars.

**Parking des Glaciers :**  
achat à la borne sur place, pas de possibilité de réservation.

**Parking de l'Alpe de Venosc (couvert) :**  
achat à la borne sur place, possibilité de réservation en ligne ou au guichet.

# Informations générales

Les véhicules se stationnant dans les zones de stationnement payant du domaine public doivent s'acquitter d'une redevance via les horodateurs ou l'application Flowbird.

## Pour les résidents particuliers :

► Abonnement permettant de stationner dans leur zone d'habitation, avec des tarifs préférentiels.  
► Ou dans l'une des deux zones périphériques de leur choix s'ils résident sur le périmètre communal en dehors des zones payantes.

## Pour les professionnels et salariés résidents et non-résidents :

► Abonnement pour stationner dans leur zone d'activité professionnelle.  
► Les résidents devront choisir entre leur zone d'habitation ou de travail, sans possibilité de cumuler plusieurs zones.

## Pour les professionnels mobiles résidents et non-résidents :

► Abonnement toutes zones si l'activité nécessite des déplacements fréquents dans toute la commune  
► Se rapprocher du service de Police Municipale pour

connaître les codes APE/NAF éligibles).

Lors de la souscription à un abonnement, la plaque d'immatriculation du véhicule sera enregistrée dans le système.

**À partir du 12 novembre 2024, des permanences sont organisées du lundi au vendredi de 9h à 11h au Service de Police Municipale pour souscrire à un abonnement ou bénéficier d'un accompagnement dans les démarches.**

## GRATUITÉS CONDITIONS DE GRATUITÉ

► En période d'intersaison du 1<sup>er</sup> mai au 14 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre.  
► Une fois par jour sur n'importe quelle place durant 30 minutes (1 heure le samedi).  
► Sur les places d'arrêt minute (durée limitée à 30 minutes).  
► Dans les villages et hameaux.  
► Partout pour les personnes titulaires d'une carte CMI, ainsi que sur les places PMR.  
► Pour les véhicules utilisés dans le cadre de missions de service public, de sécurité, de secours ou d'urgence.  
► Les professionnels de santé et d'action sociale lors de leurs déplacements liés à leur activité professionnelle. Se rapprocher du service de police Municipale pour connaître les codes APE/NAF éligibles.

# Guide Pratique STATIONNEMENT



La Loi d'orientation des mobilités (LOM), adoptée en France en 2019, vise à réformer en profondeur les politiques publiques relatives aux transports et à la mobilité. Elle repose sur quatre grands axes principaux :

► Amélioration des transports au quotidien avec des solutions plus accessibles, efficaces et économiques.  
► Transition vers une mobilité plus durable via les mobilités douces et le développement des infrastructures pour soutenir ces modes de transport.  
► Gouvernance et financement : la LOM accorde plus de responsabilités aux collectivités locales en matière de gestion des mobilités.  
► Innovation : en facilitant l'intégration de solutions numériques pour les services de mobilité.

Ainsi, depuis 2019, le cadre réglementaire pour les collectivités a évolué, et la nouvelle équipe a décidé de se saisir du sujet pour rattraper le retard accusé.

### Attentes et bénéfices du projet pour le territoire

► Mise en conformité réglementaire au regard de la loi LOM (développement de pistes cyclables par exemple).  
► En accord avec les enjeux écologiques, réduction du nombre de voitures sur la station et de leur utilisation pour des trajets courts.  
► Amélioration de l'attractivité du centre-station, plus adapté à l'essor des mobilités douces (navettes, piétons, cycles...).

► Nouvelle source de revenus afin de financer la transition vers les mobilités douces sans augmenter les impôts locaux.

# Zones de Stationnement



- Zone 1
- Zone 2
- Zone 3
- Coeur de station
- Périphérie



## 2 zones tarifaires

- Zone centre-station
- Zone périphérique

## 3 zones de résidence

- Zone 1
- Zone 2
- Zone 3



## Navettes gratuites de 7h à 23h

Découvrez la meilleure offre de navettes parmi les stations françaises

<https://www.mairie2alpes.fr/>

## + D'INFOS

### Comment souscrire à un abonnement ?

Plus d'infos en flashant ce QR Code !



Pièces justificatives à fournir pour prendre un abonnement > FAQ Abonnements > Règlement

## ZONE PAYANTE DE 8H À 19H DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE AU 30 AVRIL ET DU 15 JUIN AU 31 AOÛT

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES (TTC : TVA 0%)	
	Zone cœur de station	Zones périphériques
Jusqu'à 30 min du dimanche au vendredi et 1h le samedi	GRATUIT	GRATUIT
30 min à 1h	3,00 €	2,00 €
1h à 2h	6,00 €	4,00 €
2h à 3h	9,00 €	6,00 €
3h à 4h	12,00 €	8,00 €
4h à 5h	15,00 €	10,00 €
5h à 6h	18,00 €	12,00 €
6h à 7h	21,00 €	14,00 €
7h à 8h	23,00 €	16,00 €
8h à 9h	26,00 €	18,00 €
9h à 10h	28,00 €	21,00 €
<b>Journée</b>	<b>30,00 €</b>	<b>25,00 €</b>
<b>Semaine</b>	<b>100,00 €</b>	<b>80,00 €</b>
<b>Forfait post-stationnement</b>	<b>30,00 €</b>	<b>25,00 €</b>

\* Les modalités de stationnement sont définies dans le règlement de stationnement public



## ABONNEMENTS DES STATIONNEMENTS DE VOIRIE\*

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES (TTC : TVA 0%)		
	Zone cœur de station zone unique	Zones périphériques une des deux zones	
<b>Particuliers</b> <b>Professionnels</b> <b>Saliés résidents</b> zone de stationnement selon le lieu d'habitation ou d'activité professionnelle	Mois	35,00 €	25,00 €
	Saison hiver	120,00 €	100,00 €
	Saison été	50,00 €	40,00 €
<b>Professionnels</b> <b>Saliés non-résidents</b> zone de stationnement selon le lieu d'activité professionnelle	Année	150,00 €	120,00 €
	Mois	45,00 €	35,00 €
	Saison hiver	150,00 €	120,00 €
<b>Professionnels mobiles résidents</b> Abonnement toutes zones	Saison été	60,00 €	45,00 €
	Année	180,00 €	140,00 €
	Année	390,00 €	
<b>Professionnels mobiles non-résidents</b> Abonnement toutes zones	Samedi saison hiver	80,00 €	
	Samedi saison été	25,00 €	
	Samedi année	100,00 €	
<b>Professionnels mobiles non-résidents</b> Abonnement toutes zones	Année	460,00 €	
	Samedi saison hiver	95,00 €	
	Samedi saison été	30,00 €	
<b>Gratuités</b>	Samedi année	120,00 €	
	Personnes à mobilité réduite		
	Professionnels de santé et d'action sociale [en intervention]		
Missions de service public, de sécurité, de secours et d'urgence			

\* Les modalités et les zones de stationnement sont définies dans le règlement de stationnement public